



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt le premier septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

**Etaient Présents** : Mmes EUDELIN Angélique, LECOMTE Isabelle, LERIGOLEUR Lydie ; Mrs BOUILLANT Didier, DOMINJON Frédéric, DUMONT Xavier, KRYNKOW Jean-Jacques, MICHARD Guillaume, RIDEL Alain, VITORINO Jean-Philippe

**Absente Excusée** : Madame Stéphanie TISON donne pouvoir à Monsieur Alain RIDEL

Madame Isabelle LECOMTE, a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 23 juin 2020 par l'ensemble du Conseil Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

Date de convocation le 25 août 2020

- Délibération Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation des représentants de la commission des impôts directs auprès de la CCVT
- Avenant n° 1 – Intégration de la Commune de Courcelles-les-Gisors pour l'intégration du groupement de commandes de travaux de voirie entre la CCVT et ses communes membres
- Remboursement acompte location Salle Multifonctions
- Délibération subvention au Comité des Fêtes de Fay les Etangs
- Décision Modificative n° 2 – Participation financière SIVOS du Biancourt
- Délibération : réaffectation du logement de la Mairie pour raisons impératives
- Questions diverses

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission et de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal procède à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs. Le Conseil Municipal dresse la liste de présentation de 12 titulaires et de 12 suppléants.

### LISTE DES TITULAIRES

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
M.	MICHARD	Guillaume	26/12/1980	28 rue Corneboeuf 60240 Fay-les-Etangs	TH
M.	BOUILLANT	Didier	05/07/1959	15 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TH
Mme	LERIGOLEUR	Lydie	19/09/1960	34bis rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TH
M.	LECLERCQ	André	15/12/1950	29 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TF
M.	TISON	Michel	21/04/1955	73 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TF
M.	DE ROCKER	Gérard	01/11/1944	1T rue Sadi Carnot 60240 Chaumont-en-Vexin	TF
M.	CHARERAS	Laurent	02/05/1971	3 rue Corneboeuf 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	DEBAUX	Nathalie	09/02/1966	13 rue Corneboeuf 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	MARLOT	Anne-Sophie	13/10/1971	43bis rue de l'Eglise 60240 Fay-les-Etangs	TH
M.	TULARD	Daniel	17/11/1956	8 route de Liancourt 60240 Fay-les-Etangs	TF
M.	BETOURNE	David	19/09/1974	4 Chemin de Loconville 60240 Fay-les-Etangs	TH
Mme	GRIFFAULT	Vanessa	08/09/1981	4 rue Mousseline 60240 Fay-les-Etangs	TH

### LISTE DES SUPPLEANTS

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Mme	EUDELIN	Angélique	02/04/1970	50 rue de l'Eglise 60240 Fay-les-Etangs	TH
Mme	TISON	Stéphanie	11/02/1977	73 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TH
M.	DOMINJON	Frédéric	08/06/1971	27 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TH
M	GARNIER	Michel	24/10/1953	3 rue des Sables 60240 Fay-les-Etangs	TF
M.	LEMAIRE	Christian	05/12/1947	10 rue des Troussures 60155 Rainvilliers	TF
M.	DEMOULINGER	Gérard	30/01/1950	32 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TF
M.	CHOUKRI	Nourdine	30/07/1964	11 rue Corneboeuf 60240 Fay-les-Etangs	TH
M.	PILLE	Thierry	15/10/1953	36 rue de l'Eglise 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	DEMACHY	Marie-Sylvie	01/06/1956	2 route de Liancourt 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	COLLOT	Sandrine	05/01/1971	3 route de Liancourt 60240 Fay-les-Etangs	TH
Mme	BROUCKE	Yveline	27/07/1958	3 rue de Lormeteau 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	VAN DAMME	Sabrina	03/01/1975	1 rue du Chêne Noir 60240 Fay-les-Etangs	TH

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) AUPRES DE LA CCVT**

Dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et suite à l'installation de l'organe délibérant de la CCVT, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission intercommunale des impôts directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Aux termes de l'article 1650A du CGI, le Président de l'EPCI assure la présidence de cette commission. Cette commission est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

Le Directeur de la DGFIP désignera les représentants de cette commission à partir d'une liste de contribuables de 20 titulaires et 20 suppléants, proposée sur les 37 communes de la CCVT.

Le Conseil Municipal procède donc à la désignation d'un Titulaire et d'un Suppléant pour la commission intercommunale des impôts directs auprès de la CCVT.

M.	KRYNKOW	Jean-Jacques	02/05/1958	37 rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TF
Mme	LERIGOLEUR	Lydie	19/09/1960	34bis rue du Château 60240 Fay-les-Etangs	TH

## **AVENANT N° 1 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES**

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque communes adhérentes, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération du 19 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Le Maire explique qu'il est nécessaire, au vu des articles 8 et 14 de modifier la durée de la convention constitutive, afin que celle-ci soit en adéquation avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie ;

La commune de Courcelles-les-Gisors a également manifesté sa volonté d'adhérer au groupement de commandes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'intégration de la commune de Courcelles-les-Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes,
- ACCEPTE les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle,

## **REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL ACOMPTE RESERVATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame VAN DAMME qui sollicite l'annulation de la réservation de la salle multifonctions et le remboursement de l'acompte d'un montant de 150,00 € pour motif justifié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte exceptionnellement de rembourser Madame VAN DAMME et autorise Monsieur le Maire à effectuer le remboursement de l'acompte d'un montant de 150,00 €.

## **SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS 2020**

Monsieur le Maire précise que lors de sa dernière réunion de Conseil Municipal en date du 23 juin 2020, il a été voté l'accord des subventions pour l'année 2020.

Aujourd'hui, une demande supplémentaire se présente et il convient de définir le montant alloué.

Montant alloué en date du 23 juin	1 120 €
AFM (Association des Fêtes Municipales de Fay les Etangs)	1 500 €
Total Global	2 620 €

## **DECISION MODIFICATIVE N° 2 – PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOS DU BIANCOURT**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de porter en fonctionnement sur le chapitre 65 la somme de 2 226 € pour le paiement du solde de la participation financière au Sivos du Biancourt.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 2 226 € sur le compte 65548.

## **DELIBERATION – REAFFECTATION DU LOGEMENT DE LA MAIRIE POUR RAISONS IMPERATIVES**

Monsieur Xavier DUMONT, Maire Adjoint et responsable des bâtiments de la Commune de Fay-les-Etangs fait part aux membres du Conseil Municipal :

- Que les entrepreneurs qui sont venus voir le bâtiment de la Mairie confirment un risque réel et sérieux d'effondrement ce qui implique des travaux de rénovation et de destruction rendant les lieux impropres à la location en toute sécurité.
- Compte-tenu des travaux qui sont à accomplir pour la sécurité et la remise aux normes, le Conseil Municipal entend, en transformer l'affectation du logement loué pour des besoins liés à l'expansion dans la commune. Il envisage ainsi de créer des espaces dédiés notamment au stockage des archives, à la création d'un bureau de travail pour les élus, une mise à disposition d'un lieu pour le milieu associatif et les bénévoles qui souhaitent venir en aide aux personnes âgées, et pour finir la création d'une bibliothèque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier au locataire, afin de lui signifier son congé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Le Conseil Municipal décide l'achat d'un appareil téléphonique de type téléphone et/ou « talkie-walkie » pour l'agent communal et demande à Monsieur Guillaume MICHARD de s'en charger.
2. Monsieur Xavier DUMONT, Maire Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal que le locataire du 17 rue de l'Eglise demande la possibilité de faire tuber la cheminée du logement. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la pose du tubage de la cheminée et établira un avenant au contrat de bail pour l'utilisation de la cheminée.

3. Monsieur le Maire, fait part à son Conseil Municipal qu'il faudra s'occuper de l'achat des jouets pour les enfants non scolarisés de la Commune et donc qu'elle serait les personnes qui souhaitent s'investir dans l'organisation de ces achats. Mmes Eudeline et Lerigoleur ainsi que Mrs Dominjon et Dumont se proposent.
4. Monsieur le Maire explique que le repas des anciens n'aura peut-être pas lieu en raison de la crise sanitaire, il propose donc de prévoir un colis pour nos anciens.
5. Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que suite au protocole ainsi que la déclaration auprès de la Préfecture, la séance de cinéma n'aura pas lieu le 12 septembre et que la prochaine séance en octobre sera peut-être envisagée.
6. Monsieur le Maire présente le devis pour la pose d'une clôture entre la cour de l'école et le logement pour la sécurisation des enfants, le Conseil Municipal accepte le devis, la Mairie prend en charge la clôture. Il informe aussi son Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite pour la pose de rideaux occultants ainsi que le remplacement de la serrure de la classe qui seront pris en charge par le SIVOS.
7. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCVT.
8. Monsieur Guillaume MICHARD fait part aux Membres du Conseil Municipal pour l'achat d'un PC portable pour Monsieur le Maire avec formation à l'appui pour les personnes intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 19H45.